



# Conseil Municipal

**Séance du 22 septembre 2016**

Le vingt-deux septembre deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 1<sup>er</sup> Adjoint - Béatrice LAMOUREUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Francis ARNOUX - Alain BOURGEX - Isabelle CHERRIER - Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN - Marie-Thérèse MINARD - Alain PICARD.

Absent Excusé : Mr Stéphane LAFRANCHISE qui a donné pouvoir à Mr Denis HOUCHOT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Après lecture, le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

## **Travaux église**

Le conservateur délégué aux antiquités et objets d'art de La Nièvre, est venu début août pour l'étude de la réfection des cloches.

La direction régionale des affaires culturelles n'a toujours pas donné suite à la demande de subvention, d'où l'impossibilité de démarrer la deuxième tranche de travaux.

Un rendez-vous en urgence a été demandé pour accélérer le dossier.

## **Révision de la carte communale**

Une première réunion de travail aura lieu le jeudi 6 octobre à 14 h 00 avec les différents services de l'Etat et Madame Morellon, urbaniste.

## **Plan d'eau**

Suite à la réunion publique du 2 août dernier, le Pays Bourgogne Nivernaise doit établir un rapport sur les deux possibilités d'entretien du plan d'eau.

Le Pays Bourgogne Nivernaise a demandé l'adhésion de la commune pour le contrat « rivière » actuel et futur. Accord à l'unanimité.

## **Rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable - SIAEP des Girarmes**

Le rapport de 2015 devant être approuvé en 2016 a été adopté à l'unanimité. Une délibération est prise à cet effet.

## **Questions diverses**

Portail école : il a été décidé de changer le portail de l'école (côté route), l'actuel ne respectant pas suffisamment les normes de sécurité. Le devis de l'entreprise B2M Michot a été retenu pour un montant de 2 306.54 € TTC.

Pour simplifier la mise à jour du site internet, il est décidé de le basculer sous l'application « Jimdo ».

Un enfant de la commune est scolarisé dans une structure adaptée à La Charité-sur-Loire. Le regroupement pédagogique ne pouvant assurer sa scolarisation, la mairie de La Charité-sur-Loire demande la prise en charge par la commune des frais de scolarité pour un montant de 914.70 €.

La locataire du logement du rez-de-chaussée de l'ancienne école de Maizières a donné congé. Il est décidé de lui rembourser ses frais de caution.  
Une nouvelle locataire doit rentrer dans les lieux au 15 octobre.

Au vu de la recette de la fête de la moisson, l'association « Patrimoine et Terroir » propose que la commune investisse cette somme dans la réfection des puits de la commune. Après discussion, il a été retenu le puits situé rue Albert Thomas. Trois devis seront demandés.

Prochaines réunions : jeudi 27 octobre

CCAS à 18 h 45

Conseil municipal à 19 h 30

La séance est levée à vingt et une heures quinze minutes.